



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Compte-rendu affiché le : 13 octobre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHET

Membres présents : 36

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelynne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René MAGLIANO, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donnés pouvoir : 7

Mme Marion CARRIER pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
Mme Linda TABTE pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
M. Albert YOGO pouvoir à M. Marc DUBIEF
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Nathalie BRAMET REYNAUD
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à M. Raphaël SULTANA
Madame Claire DURAND MOREL pouvoir à M. Djamel BOUDEBIBAH
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Lucile MOREL

Délibération n°20221006DEL16

FONCIER

Parc Rosa Parks - Régularisation foncière avec la SERL et la Métropole de Lyon

RAPPORTEURE : MME EVELYNE BRUNET

Mesdames, Messieurs,

L'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Bron Terrailon a été confié, par la Métropole de Lyon, à la Société d'Équipement du Rhône et de Lyon (SERL) au moyen d'un traité de concession signé le 10 décembre 2013.

Le Conseil Municipal du 9 avril 2018 a approuvé le programme des équipements publics de la ZAC, en particulier la création du parc communal Rosa Parks d’une superficie d’environ 1,7 hectare.

Le parc a bien été aménagé à l’angle des rues Hélène Boucher et Marcel Bramet et a fait l’objet d’une remise d’ouvrage à la Commune. Il convient à présent d’en régulariser le transfert de propriété auprès de la Métropole de Lyon et de la SERL qui détiennent chacune des parcelles constituant le parc.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 1^{er} octobre 2020, avait décidé de l’acquisition, auprès de la Métropole de Lyon, de terrains d’environ 480 m² et 88 m², à l’euro symbolique.

Suite à un alignement de fait réalisé par la Métropole de Lyon le 24 novembre 2020, la mise à jour du plan parcellaire de la ZAC dressé le 1^{er} décembre 2020 et les modifications parcellaires réalisées en 2021 et 2022, la numérotation cadastrale et les emprises parcellaires du parc Rosa Parks ont été modifiées pour obtenir la situation suivante :

Propriétaire initial	Parcelle mère	Parcelle fille	Nouvelle numérotation	Superficie	Futur propriétaire
Métropole de Lyon	Domaine public	(y)		8 m²	Commune de Bron
Métropole de Lyon	B 3034	B 3034 (d)	B 3217	525 m²	Commune de Bron
SERL	B 3039	B 3039 (x)	B 3229	279 m²	Commune de Bron
SERL	B 3041	B 3041 (v)	B 3188	6 502 m²	Commune de Bron

- Le transfert de propriété devra donc se faire comme suit :
- la Commune doit acquérir auprès de la Métropole de Lyon :
 - la parcelle dite (y) d’une superficie d’environ 8 m² correspondant à l’angle des rues Marcel Bramet et Hélène Boucher, désormais intégrée dans le parc. Il s’agit donc d’un transfert du domaine public métropolitain au domaine public communal,
 - la parcelle B 3034 (d), nouvellement cadastrée B 3217, d’une superficie d’environ 525 m²,
 - la Commune doit également acquérir auprès de la SERL:
 - la parcelle B 3039 (x), nouvellement cadastrée B 3229, d’une superficie d’environ 279 m²,
 - la parcelle B 3041 (v), nouvellement cadastrée B 3188, d’une superficie d’environ 6 502 m²,

conformément au plan parcellaire annexé.

Ces acquisitions seront réalisées à l’euro symbolique.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** l’acquisition, à l’euro symbolique, auprès de la Métropole de Lyon, de la parcelle dite (y) d’une superficie d’environ 8 m² correspondant à l’angle des rues Marcel Bramet et Hélène Boucher et de la parcelle B 3034 (d), nouvellement cadastrée B 3217, d’une superficie d’environ 525 m².
- **DECIDER** l’acquisition, à l’euro symbolique, auprès de la Société d’Équipement du Rhône et de Lyon (SERL), de la parcelle B 3039 (x), nouvellement cadastrée B 3229 d’une superficie de 279 m² et de la parcelle B 3041 (v), nouvellement cadastrée B 3188, d’une superficie de 6 502 m².
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toute formalité et à signer tous les documents, pièces ou actes nécessaires à la réalisation de cette régularisation foncière, notamment l’acte notarié ou administratif.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le

Port de M. le Maire.

SLO

ID : 069-216900290-20221006-20221006DEL16-DE

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport

Le Maire,

Jérémy BREAUD